

*Contrôle des armes à feu*

Selon nous, le gouvernement fédéral devrait financer beaucoup plus de cours de formation complète qu'il ne le fait maintenant. Je suis certain que ce n'était pas voulu, mais ce bill a nui à certaines initiatives qui visaient à établir un contrôle vraiment efficace des armes à feu au Canada parce qu'il pêche par excès. D'autre part, ceux qui ont tempêté contre le bill ont aussi nui à leur propre cause. J'ai vu certaines des annonces et des circulaires qui ont été publiées à ce sujet depuis deux ans et j'ai honte de ce que certains de mes compatriotes ont dit pour protester contre le bill. Cela ne fait que provoquer au Canada le même genre d'obsession morbide que l'on constate aux États-Unis chaque fois qu'il y est question d'imposer un contrôle des armes à feu. Nous ne voulons pas que la même chose se produise dans notre pays. Nous ne voulons pas créer au Canada une situation qui pousserait divers groupes à se promener un peu partout dans le pays pour appuyer ou critiquer selon le cas les partisans ou les adversaires du contrôle des armes à feu et à donner beaucoup d'argent à une personne ou à un parti selon leur point de vue. Le contrôle des armes à feu est une question importante; elle doit faire l'objet d'une mesure législative adéquate, et c'est à nous de veiller à ce qu'une telle mesure soit raisonnable.

● (1640)

Ce qui me préoccupe, c'est que bien des Canadiens n'arrivent pas à obtenir l'autorisation de possession d'armes à feu et qu'ils deviendront par conséquent des criminels. On ne devrait jamais préparer des lois qui risquent de transformer certains citoyens ordinaires en criminels à cause d'un seul acte, qui en lui-même est inoffensif pour d'autres citoyens.

Les citadins ne comprennent pas que les habitants du Nord ou d'autres régions de l'ouest du Canada veuillent des armes à feu. Je ne crois pas que les Canadiens aient le droit de se promener tout le temps avec une arme à feu, mais dans une circonscription comme la mienne, celle du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), ou celle du député de Comox-Powell River (M. Skelly), il y a de vastes terrains de chasse à quelques milles à peine des habitations. La chasse est une tradition. Je ne songe pas seulement aux autochtones mais aussi aux blancs qui vivent dans ces collectivités.

Certaines personnes ont bien de la difficulté à comprendre que d'autres aiment la chasse ou la chasse permette de réduire les frais d'alimentation. Contrairement aux habitants de Toronto, de Montréal, voire de Vancouver, nous les campagnards, nous ne devons pas parcourir de longues distances pour aller à la chasse ni loger dans un chalet coûteux. Dans ma circonscription, il suffit de traverser la rue pour se trouver en pleine nature. Il faudrait en discuter sérieusement, monsieur le Président, mais je suis honteux de certaines réflexions qui ont été faites sur le projet de loi.

Le député qui a présenté le projet de loi a dit que les armes à feu—il a parlé de fusils, terme que je n'avais plus entendu depuis longtemps—sont les seuls objets susceptibles de blesser d'autres personnes que les civils peuvent acheter au Canada. En disant cela, il relève le niveau du débat sur ce sujet.

**Une voix:** Il l'abaisse.

**M. Murphy:** Bien des gens ont un fusil pour d'autres raisons que pour tuer. Bien souvent, quand on parle de tuer, on ne pense pas à des oiseaux, à un orignal ou à d'autres animaux mais à des gens.

**M. Hopkins:** Il a abaissé le niveau du débat. Vous avez dit qu'il l'avait relevé.

**M. Murphy:** Pardon. Il l'a certainement abaissé.

**Le vice-président:** A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

**M. Murphy:** J'ai été heureux de constater que les députés de l'opposition officielle n'ont pas affiché un esprit de parti trop prononcé au cours du débat, parce que, lors de la présentation initiale de la mesure tendant à limiter la possession d'armes à feu, les trois partis d'opposition qui siégeaient à la Chambre à cette époque ont émis des objections contre ce bill pour certaines des raisons que j'ai évoquées. Fait intéressant, même alors, seuls 30 conservateurs avaient pris part au scrutin. Selon le procès-verbal du 18 juillet 1977, il y eut 95 voix pour et 40 contre, dont 30 chez les conservateurs.

**Une voix:** Combien de voix néo-démocrates?

**M. Murphy:** Il y avait huit députés du NPD à la Chambre, c'est-à-dire plus de la moitié des 15 représentants néo-démocrates d'alors.

Si le gouvernement doit présenter une autre mesure quelconque semblable au bill C-451, il est important qu'une telle mesure soit acceptable pour tous les Canadiens, qu'elle tienne compte de toutes les régions du pays. Il importe qu'une telle loi soit acceptable pour tous les canadiens et non pas seulement pour certains citadins.

**M. Ellis:** Que diriez-vous de céder la parole à quelqu'un d'autre? Il y a 18 députés qui attendent leur tour.

**M. Murphy:** Le député me demande de donner à quelqu'un d'autre la chance de parler. C'est intéressant, car j'ai écouté les députés de ce parti qui ont déjà parlé, et j'espère qu'ils auront la même courtoisie à mon égard. Je suis certain que des députés de tous les partis voudraient traiter de ce bill. L'un des problèmes que pose l'heure réservée aux initiatives parlementaires, c'est justement qu'elle ne dure qu'une heure. Comme je le disais, le député de Kamloops-Shuswap souhaite plaider contre le bill, le député de Skeena également, et d'autres députés de ce même parti veulent intervenir eux aussi. Il me semble remarquable que le député qui a parlé avant moi ait énuméré un plus grand nombre de députés conservateurs qui souhaitent argumenter contre le bill qu'il ne s'est trouvé de conservateurs pour voter contre un bill semblable, il y a quelques années.

Il est impérieux de réprimer le crime, monsieur le Président, surtout les crimes perpétrés à l'aide d'armes à feu. Je ne crois pas que le bill y réussisse. Au lieu de cela, il donnera lieu à une bureaucratie monstrueuse. Les citoyens des régions que j'ai citées devront premièrement se procurer une formule de demande de permis temporaire, puis une formule de demande de permis permanent. Ils leur faudra donc affronter la bureaucratie à deux reprises pour pouvoir conserver une arme qui appartient peut-être à leur famille depuis 40, 50 ou même 60 ans. Cela pose des problèmes à ceux qui veulent respecter la loi.